

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03205
Numéro SIREN : 501 763 577
Nom ou dénomination : A.M.D.S. (Atelier de Maintenance, Développement et Services agricoles)

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2023 sous le numéro de dépôt 16101

**ATELIER DE MAINTENANCE
DEVELOPPEMENT ET SERVICES AGRICOLES
A.M.D.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 215 levée de la Divatte
La Pinsonnière
La Chapelle Basse Mer
44450 DIVATTE SUR LOIRE
501 763 577 RCS NANTES**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 SEPTEMBRE 2023**

Le sept septembre deux mille vingt-trois, à quinze heures, les Associés de la Société ATELIER DE MAINTENANCE, DEVELOPPEMENT ET SERVICES AGRICOLES, A.M.D.S. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 215 levée de La Divatte, La Pinsonnière, La Chapelle Basse Mer, 44450 DIVATTE SUR LOIRE, sur convocation faite par le Président.

Chaque Associé a été convoqué par lettre envoyée par voie électronique.

Monsieur Didier RONDEAU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Emmanuel SECHER et Monsieur Vincent BLANCHARD, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'Assemblée est assuré par Monsieur Cédric CLAVERY.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les Associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 11 100 actions, soit plus de la moitié du capital social.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

RO   Ce
de

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux associés ;
- Le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Fixation de la rémunération des Directeurs Généraux ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer à compter du 8 septembre 2023 en qualité de Directeur Général :

Monsieur Jordan ELINE
Né le 30 décembre 1999 à NANTES
De nationalité française
Demeurant 12 La Pommeraie, 44330 VALLET

Lequel déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.


RD JE W

Monsieur Jordan ELINE jouira dans l'exercice de ses fonctions des pouvoirs et limitations fixés par l'article 22 des statuts de la Société ATELIER DE MAINTENANCE DEVELOPPEMENT ET SERVICES AGRICOLES A.M.D.S. et du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

TROISIEME RESOLUTION

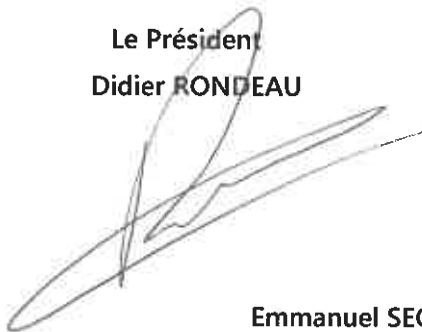
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Didier RONDEAU



Le Secrétaire
Cédric CLAVERY



Les Scrutateurs

Emmanuel SECHER



Vincent BLANCHARD



Jordan ELINE

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général



RD ED B
DE C